

CONVENTION D'ACCUEIL D'ÉLÈVES MINI-STAGES EN VOIE TECHNOLOGIQUE SCIENCE ET TECHNOLOGIES DE LABORATOIRES

Un mini stage est organisé au lycée Pierre Gilles de Gennes, à l'intention de :

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Ce mini stage se déroulera :

En section STL suivant l'emploi du temps ci-après :

Jours : _____ Date : _____ Heure : _____

Il a été convenu ce qui suit entre

- Le Lycée Général et Technologique Pierre-Gilles de Gennes, représenté par M. NICAISE
- Le Collège
- Représenté par

- 1- L'objectif des journées d'accueil est de permettre à l'élève de découvrir le lycée et la voie Technologique STL (Sciences et Technologies de Laboratoire) qui y est préparée afin de l'aider à élaborer ses choix d'orientation.
- 2- Durant sa présence au lycée, l'élève reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine, mais il est soumis aux dispositions du règlement intérieur du lycée.
- 3- L'élève stagiaire est intégré dans une classe de première ou terminale STL. L'élève ne fera en aucun cas usage d'une machine dite dangereuse au regard des articles D4153-15 à D4153-40 du code du travail.
- 4- L'élève s'engage à se présenter au lycée Pierre-Gilles de Gennes au Bureau du Directeur Délégué aux Formations (bâtiment D) à la date et 5 minutes avant l'heure prévue, et à suivre activement les activités proposées pendant le mini-stage.
- 5- En cas d'absence ou de non-respect des horaires le lycée prévient l'établissement d'origine.
- 6- Les déplacements entre le domicile de l'élève et le lycée sont à la charge des familles

Le responsable légal de l'élève	Le Principale du collège d'origine	Le Proviseur du Lycée Pierre-Gilles de Gennes
Date	Date	Date
Vu et pris connaissance	Jean-Raphaël NICAISE